

L'heure est aux embauches en CDI Et aux augmentations de salaire, Pas aux suppressions d'emplois !

10/01/2018

- Alors que toutes les usines du groupe tournent en sur-régime, 24h/24, les samedis matin, les jours fériés avec des heures supplémentaires de plus en plus nombreuses,
- Alors que dans de nombreuses usines, les directions locales ont imposé ou tentent d'imposer des allongements quotidiens de la journée de travail pour qu'une partie des pauses soient travaillées,
- Alors que le sous-effectif est permanent sur les chaînes de production, dans les ateliers et les bureaux, que la charge de travail est de plus en plus lourde,
- Alors que les intérimaires sont de plus en plus nombreux sans qui, rien ne pourrait tourner,
- Alors que PSA n'a jamais été aussi riche (1,2 milliard € de bénéfice en 2015 et 2,15 milliards € en 2016) et que Carlos Tavares va annoncer le 1^{er} mars un nouveau record de bénéfices,

La direction se précipite sur la loi Macron pour annoncer un nouveau plan de 2 200 suppressions d'emplois pour 2018 : 1300 départs en Rupture Conventionnelle collective et 900 congés seniors non remplacés

Et ce n'est pas la promesse de 1 300 embauches en CDI dont **seulement 400 en production pour toutes les usines du groupe en France** qui va régler le problème du sous-effectif, de la précarité et des conditions de travail.

Questions :

combien d'embauches et de départs pour La Janais ?? Malheureusement, des syndicats sont capables de signer AVANT de connaître les chiffres site par site.

Pourquoi la facture de la soi-disant incertitude du marché est-elle toujours payée par les salariés ??

Ce n'est pas d'un nouveau plan de suppressions d'emplois dont les salariés ont besoin mais de bras supplémentaires, d'embauches en CDI pour répartir le travail entre tous et diminuer les charges de travail et la précarité.

Ruptures Conventionnelles Collectives (RCC), attention aux surprises !!

Ce nouveau dispositif va encore évoluer. Le délai de carence pour s'inscrire au Pôle Emploi pourrait doubler et passer de 2,5 mois à 5 mois. Les primes de départ pourraient être imposables et taxées...

Partir aujourd'hui c'est se jeter dans le vide avec le risque de graves conséquences à l'arrivée !

Officiellement, les RCC sont au volontariat. Mais tout le monde connaît le « volontariat » contraint à PSA. La direction va chercher à accentuer les pressions. On ne peut y résister que collectivement.

NE RESTONS PAS ISOLEES, REGROUPONS-NOUS !

- A Pimkie, La Cgt - Cfdt - Fo ont su refuser les départs en RCC ! Ils ont raison. On ne lutte pas contre le chômage en fabricant des chômeurs !

- A PSA, La Cgt ne signera pas ce nouveau plan et revendique un vrai plan d'embauches en CDI des intérimaires et des chômeurs (euses) ! Un vrai plan d'embauches serait un signe positif pour l'avenir des salariés (es) et des usines... notamment à La Janais !

LE SYNDICAT CGT C'EST UTILE !

La Cgt est utile car elle sert : à être défendu, à se défendre tous ensemble, à conquérir de nouveaux droits... En fait ces idées sont inséparables.

Être défendus, se défendre tous ensemble

Etre défendu : par exemple lorsque le syndicat intervient auprès de l'employeur pour faire lever une sanction, améliorer des conditions de travail...

Se défendre tous ensemble : dans l'entreprise face au patron, à une direction, ou à l'échelle d'une localité ou encore au plan national interprofessionnel... car en permanence les salariés (es) sont contraints de se rassembler et d'agir de différentes façons pour faire valoir leurs droits et aboutir leurs revendications communes, sauvegarder des emplois, faire augmenter les salaires, le pouvoir d'achat, améliorer des conditions de travail, retraites et pensions,

libertés...

Le syndicat sert à s'organiser pour se défendre, cela permet de s'unir et d'agir collectivement afin d'être efficace face au patronat.



Mode de fonctionnement d'un

syndicat CGT

Le syndicat c'est en quelque sorte une association des travailleurs actifs, retraités ou privés d'emploi.

- Ça fonctionne avec les syndiqués (es) qui participent, proposent, critiquent, orientent et décident de l'activité.

- Ce sont les syndiqués (es) qui choisissent les responsables syndicaux à l'entreprise et aux différents niveaux de toute La Cgt, par élections

démocratiques. C'est parce qu'il y a des syndiqués (es), dans l'atelier, le bureau, le service, ou sur le chantier que le syndicat peut fonctionner démocratiquement. Mais la démocratie syndicale c'est bien plus que de déléguer sa confiance à certains...

A La Cgt, les grandes ou petites décisions, les orientations, les objectifs, les moyens sont décidés par les syndiqués (es).

Quel rôle a donc à jouer le syndiqué ?

Il faut récolter, proposer des revendications, en discuter avec les salariés, décider de l'action, participer à la vie syndicale... Chacun fait part de son avis, de son opinion. Il n'est demandé à personne d'abandonner ses idées personnelles. En tenant compte de l'opinion des autres, on argumente et au moment de la décision c'est celle de la majorité des syndiqués qui prévaudra.

Être syndiqué (e), c'est donc agir pour des salariés (es) non syndiqués (es) mais aussi "faire quelque chose" au sein de son organisation.

Faire quoi et jusqu'où ? C'est vous qui en déciderez. Vous serez le (la) syndiqué (e) que vous voudrez être, personne n'en décidera à votre place... l'important étant d'être de plus en plus

actif et nombreux pour bien défendre les revendications et gagner des changements profonds. Dans ce domaine, le journal de La Cgt, "la nouvelle vie ouvrière", est un outil indispensable que chaque syndiqué (e) a besoin de lire pour être correctement informé des positions et propositions de La Cgt, échanger des expériences, agir en connaissance de cause...

Pouvoir participer, être utile, décider en toute connaissance de cause de la vie de son organisation nécessite informations, formation, pour la bataille revendicative.

C'est pourquoi tous les syndiqués (es) ont le droit de participer à des stages de formation syndicale.

REJOIGNEZ-NOUS car pour être efficace il faut être nombreux (euses) et lutter collectivement ! Alors n'hésitez plus contactez un délégué et syndiquez-vous !